

eau
métropole
ROUENNORMANDIE



**NOTE LIMINAIRE - ANNEXES
2019**

ANNEXE I

Factures types

AMFREVILLE-LA-MIVOIE

ANNEVILLE-AMBOURVILLE

BARDOUVILLE

BELBEUF

BERVILLE-SUR-SEINE

CANTELEU

DUCLAIR

ÉPINAY-SUR-DUCLAIR

GOUY

GRAND-COURONNE

GRAND QUEVILLY

HAUTOT-SUR-SEINE

HÉNOUVILLE

LA BOUILLE

LES-AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-

SAINT-OUEN

LE TRAIT

MONT-SAINT-AIGNAN

MOULINEAUX

OISSEL

PETIT-COURONNE

PETIT-QUEVILLY

ROUEN

SAHURS

SAINTE-MARGUERITE-SUR-

DUCLAIR

SAINT-AUBIN-CELLOVILLE

SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

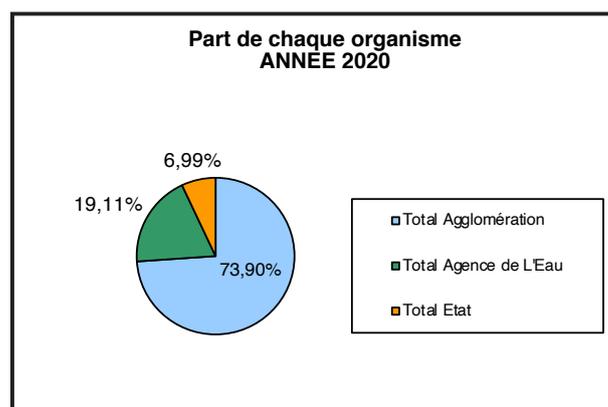
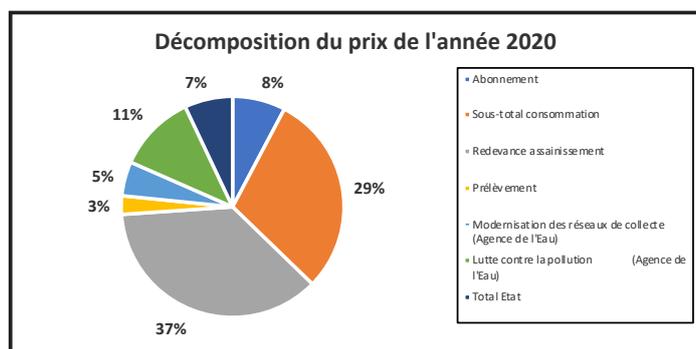
VAL-DE-LA-HAYE

YAINVILLE

YMARE

Facture 120 m³

	Base	2020		2019	Part de chaque organisme		Variation des prix 2019/2020
		Tarif	Montant	Montant	2019	2020	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	34,10	34,10	33,27			
Consommation	40	0,9241	36,96	36,06			
	60	1,1051	66,31	64,69			
	20	1,3891	27,78	27,10			
Sous-total consommation	120		131,05	127,85			
Total Eau			165,15	161,12	37,11%	37,30%	
Redevance assainissement	120	1,3507	162,08	158,14	36,42%	36,61%	
Total Agglomération			327,24	319,26	73,53%	73,90%	2,50%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00	2,76%		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,1850	22,20	22,20			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			84,60	84,60	19,48%	19,11%	0,00%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,52	12,29	2,83%		
TVA 10%	10,00%		18,43	18,03			
Total Etat			30,94	30,33	6,98%	6,99%	
TOTAL HT			411,84	403,86			
TOTAL TTC			442,78	434,19	100%	100%	1,98%



BIHOREL

BOIS GUILLAUME

BONSECOURS

BOOS

DARNÉTAL

DÉVILLE-LES-ROUEN

FONTAINE-SOUS-PRÉAUX

FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

HOUPEVILLE

ISNEAUVILLE

LE-HOULME

LE MESNIL-ESNARD

MALAUNAY

MAROMME

MONTMAIN

NOTRE-DAME-DE- BONDEVILLE

RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

SAINT-AUBIN-ÉPINAY

SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL

SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS

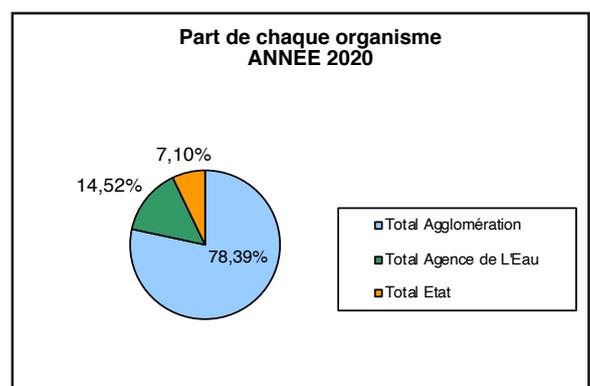
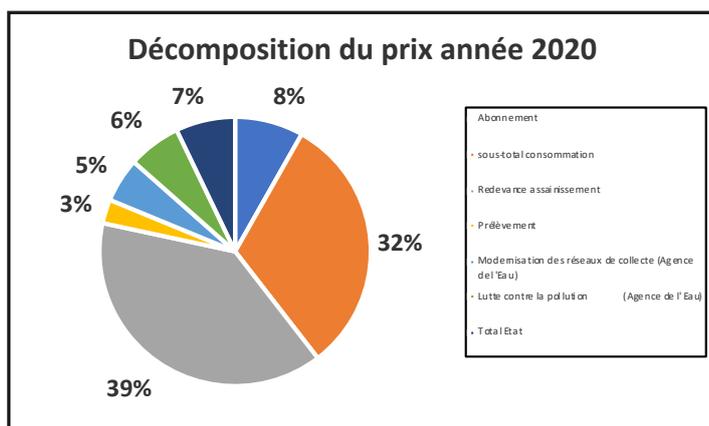
SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

LA NEUVILLE CHANT D'OISEL

QUEVREVILLE-LA-POTERIE

Facture 120 m³

	Base	2020		2019	Part de chaque organisme		Variation des prix 2020/2019
		Tarif	Montant	Montant	2019	2020	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'Eau							
Abonnement	1	34,10	34,10	33,27			
Consommation	40	0,9241	36,96	36,06			
	60	1,1051	66,31	64,69			
	20	1,3891	27,78	27,10			
sous-total consommation	120		131,05	127,85			
Total Eau			165,15	161,12	39,41%	39,56%	
Redevance assainissement	120	1,3507	162,08	158,14	38,68%	38,83%	
Total Agglomération			327,24	319,26	78,08%	78,39%	2,50%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00	2,93%		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,1850	22,20	22,20			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,2200	26,40	26,40			
Total Agence de L'Eau			60,60	60,60	14,82%	14,52%	0,00%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		11,20	10,97	2,68%		
TVA 10%	10,00%		18,43	18,03			
Total Etat			29,62	29,01	7,09%	7,10%	
TOTAL HT			387,84	379,86			
TOTAL TTC			417,46	408,87	100%	100%	2,10%



ELBEUF

CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CLÉON

FRENEUSE

LA LONDE

ORIVAL

SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF

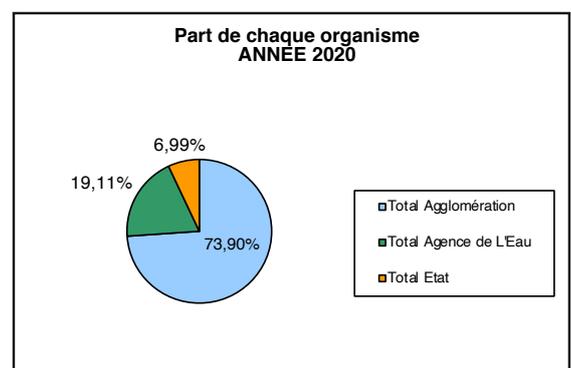
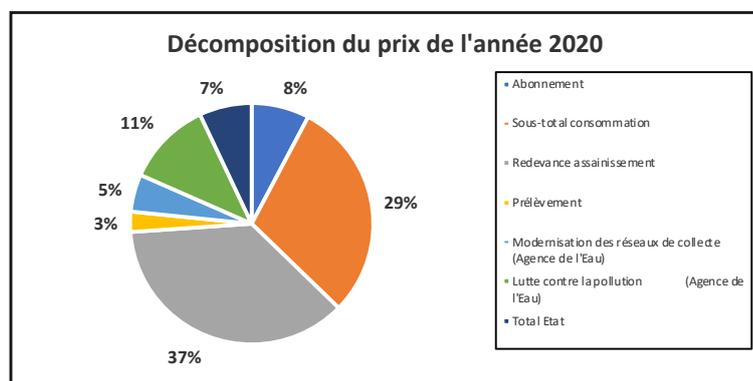
SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF

SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL

TOURVILLE-LA-RIVIÈRE

Facture 120 m³

	Base	2020		2019	Part de chaque organisme		Variation des prix 2019/2020
		Tarif	Montant	Montant	2019	2020	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	34,10	34,10	33,27			
Consommation	40	0,9521	38,08	38,25			
	60	1,1029	66,17	64,43			
	20	1,3395	26,79	25,17			
Sous-total consommation	120		131,05	127,85			
Total Eau			165,15	161,12	37,11%	37,30%	
Redevance assainissement	120	1,3507	162,08	158,14	36,42%	36,61%	
Total Agglomération			327,23	319,26	73,53%	73,90%	2,50%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00	2,76%		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,1850	22,20	22,20			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			84,60	84,60	19,48%	19,11%	0,00%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,52	12,29	2,83%		
TVA 10%	10,00%		18,43	18,03			
Total Etat			30,94	30,33	6,98%	6,99%	
TOTAL HT			411,83	403,86			
TOTAL TTC			442,78	434,19	100%	100%	1,98%

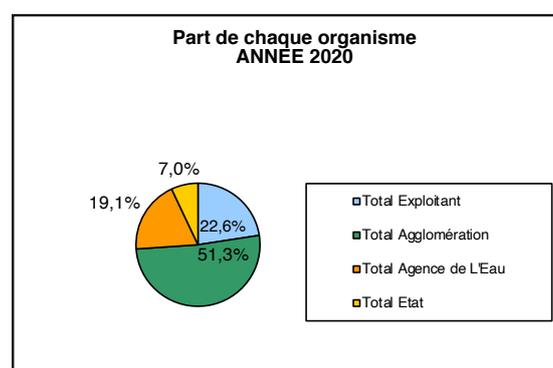
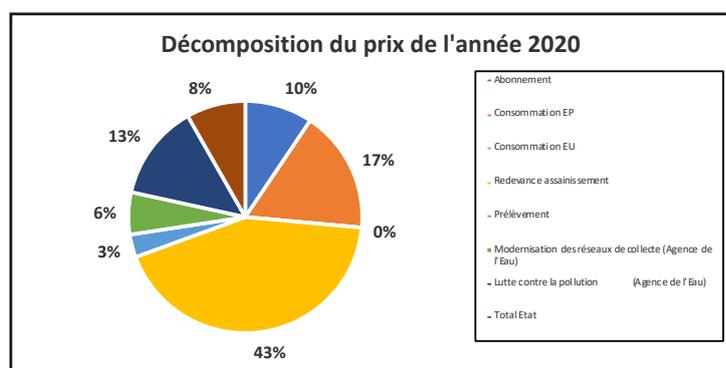


JUMIÈGES

MESNIL-SOUS-JUMIÈGES

Facture 120 m³

JUMIEGE/MENIL Sous Jumieges	2020			2019	Part de chaque organisme		Variation des prix 2019/2020
	Base	Tarif	Montant	Montant	2019	2020	
Part revenant à l'Exploitant (Lyonnaise)							
Abonnement	1	35,40	35,40	34,71			
Consommation EP	120	0,5376	64,51	63,24			
	Consommation EU	120		0,00	0,00	0,0%	
	Total Exploitant			99,91	97,95	22,6%	
Part revenant à la Collectivité							
Redevance investissement eau	120	0,5437	65,24	63,18	14,6%		
Redevance assainissement	120	1,3507	162,08	158,14	36,4%		
Total Agglomération			227,33	221,32	51,0%	51,3%	2,71%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00	2,8%		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,1850	22,20	22,20			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			84,60	84,60	19,5%	19,1%	0,00%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,52	12,29	2,8%		
TVA 10 %	10,00%		18,43	18,03			
Total Etat			30,94	30,33	7,0%	7,0%	
TOTAL HT			411,84	403,87			
TOTAL TTC			442,78	434,20	100%	100%	1,98%

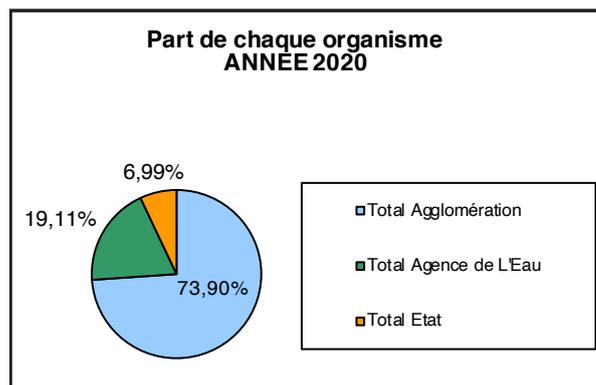
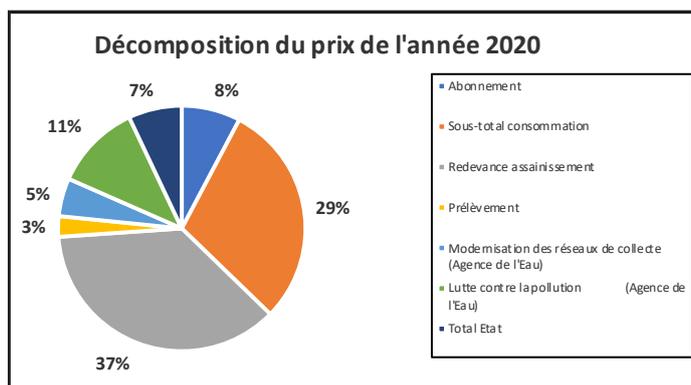


QUEVILLON

SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE

Facture 120 m³

	Base	2020		2019	Part de chaque organisme		Variation des prix 2019/2020
		Tarif	Montant	Montant	2019	2020	
Part eau							
Abonnement	1	34,10	34,10	33,27			
Consommation	40	0,9241	36,96	36,06			
	60	1,1051	66,31	64,69			
	20	1,3891	27,78	27,10			
Sous-total consommation	120		131,05	127,85			
Total Eau			165,15	161,12	36,15%	37,30%	2,50%
Part assainissement							
Redevance assainissement	120	1,3507	162,08	168,64	37,83%	36,61%	
Total Agglomération			327,24	329,76	73,98%	73,90%	-0,77%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,1850	22,20	22,20	4,98%		
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40	11,31%		
Total Agence de L'Eau			84,60	84,60	18,98%	19,11%	
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,52	12,29	2,76%		
TVA 10%	10,00%		18,43	19,08			
Total Etat			30,94	31,38	7,04%	6,99%	
TOTAL HT			411,84	414,36			
TOTAL TTC			442,78	445,74	100%	100%	-0,66%

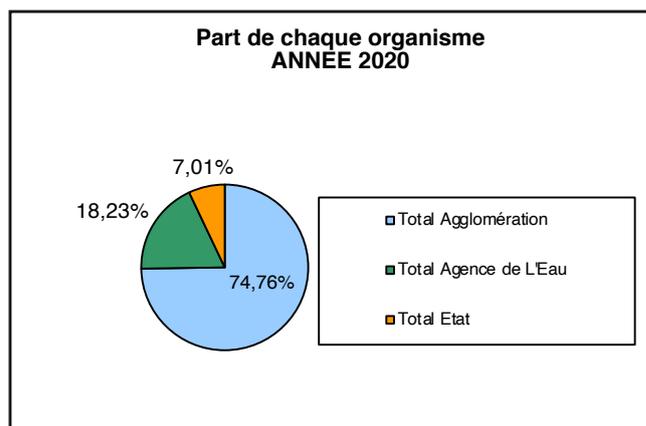
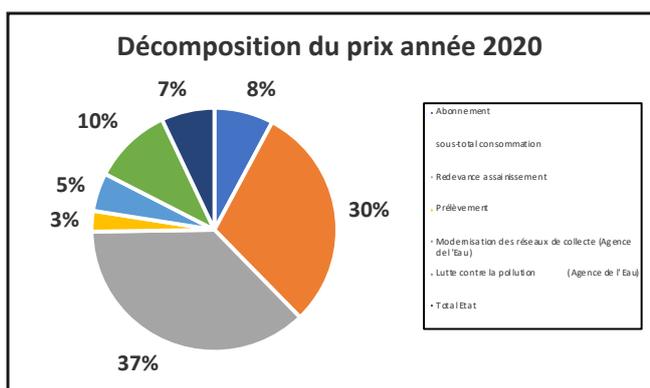


SAINT-PAER

SAINT-PIERRE-DE VARENCEVILLE

Facture 120 m³

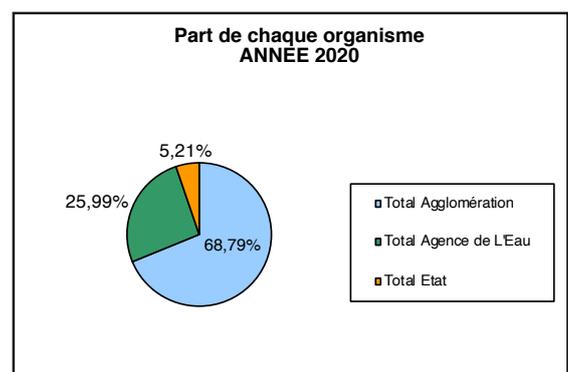
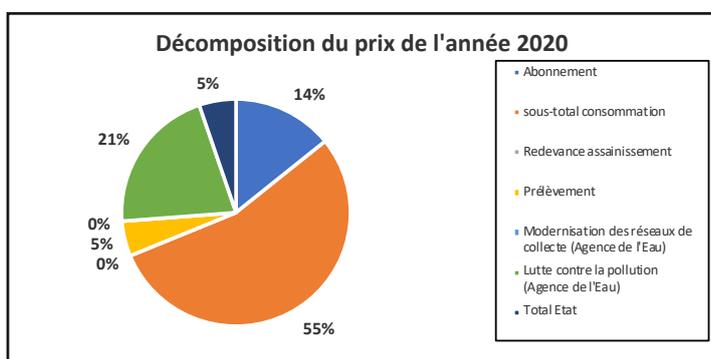
	Base	2020		2019	Part de chaque organisme		Variation des prix 2020/2019
		Tarif	Montant	Montant	2019	2020	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	34,10	34,10	33,27			
Consommation	40	0,9241	36,96	36,06			
	60	1,1051	66,31	64,69			
	20	1,3891	27,78	27,10			
sous-total consommation	120		131,05	127,85			
Total Eau			165,15	161,12	37,55%	37,73%	
Redevance assainissement	120	1,3507	162,08	158,14	36,85%	37,03%	
Total Agglomération			327,24	319,26	74,40%	74,76%	2,50%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00	2,80%		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,1850	22,20	22,20			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,3800	45,60	45,60			
Total Agence de L'Eau			79,80	79,80	18,60%	18,23%	0,00%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,25	12,03	2,80%		
TVA 10%	10,00%		18,43	18,03			
Total Etat			30,68	30,06	7,01%	7,01%	
TOTAL HT			407,04	399,06			
TOTAL TTC			437,72	429,12	100%	100%	2,00%



YVILLE-SUR-SEINE

Facture 120 m³

	Base	2020		2019	Part de chaque organisme		Variation des prix 2019/2020
		Tarif	Montant	Montant	2019	2020	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	34,10	34,10	33,27			
Consommation	40	0,9241	36,96	36,06			
	60	1,1051	66,31	64,69			
	20	1,3891	27,78	27,10			
sous-total consommation	60		131,05	127,85	54,22%		
Total Eau			165,15	161,12		68,79%	
Redevance assainissement	120	0,0000	0,00	0,00		0,00%	
Total Agglomération			165,15	161,12	68,33%	68,79%	2,50%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,1850	0,00	0,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			62,40	62,40	26,46%	25,99%	0,00%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,52	12,29			
TVA 10%	10,00%		0,00	0,00			
Total Etat			12,52	12,29	5,21%	5,21%	
TOTAL HT			227,55	223,52			
TOTAL TTC			240,07	235,81	100%	100%	1,80%



ANNEXE II

Bilan éducation eau

Programmes pédagogiques Eau - Bilan 2019

Des programmes pédagogiques destinés aux scolaires et périscolaires

Les programmes pédagogiques sur l'eau, proposés par la Métropole, peuvent s'intégrer dans les classes d'eau des enseignants, aidées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Il est à noter qu'un appel à projets relatif à la préservation de la ressource en eau et au jardinage durable

est lancé chaque année. Jusqu'à 6 projets d'école sont sélectionnés. Les animateurs de l'éducation à l'environnement de la Métropole accompagnent les élèves et les enseignants dans la mise en oeuvre de leurs objectifs tout au long de l'année scolaire.

Les programmes d'accompagnement

1/ Animation scolaire «Nos consommations d'eau» (cycle 3 et périscolaire)

Objectifs

- Prendre conscience des différentes utilisations que l'on fait de l'eau et des quantités d'eau consommées par un foyer
- Connaître les produits respectueux de l'eau et leurs caractéristiques
- Comprendre l'effet des produits qui polluent l'eau
- Prendre conscience des inégalités face à la ressource
- Connaître les dispositifs d'épuration de l'eau
- Identifier et comprendre les gestes respectueux de l'eau
- Connaître les acteurs de l'eau

Contenu

- Animation «consommation d'eau» en classe
- Visite d'une usine de traitement d'eau potable
- Une enquête sur les consommations d'eau et son gaspillage au sein de l'école
- Visite d'une station d'épuration

37 animations en classe ont été réalisées pour 889 élèves

53 visites des usines de traitement d'eau potable pour 1307 élèves

+ 158 personnes en situation de précarité



2/ Animation scolaire «cycle de l'eau» en classe

Objectifs

- Connaître le cycle naturel de l'eau et ses variantes
- Comprendre la complexité de la circulation de l'eau dans la nature
- Comprendre la notion de bassin versant
- Connaître et observer différents états de l'eau
- Comprendre ce qui les fait passer de l'un à l'autre
- Connaître les acteurs de l'eau

2 animations en classe ont été réalisées pour 49 élèves

3/ Animation scolaire «parcours d'une goutte d'eau sale» en classe

Objectifs

- Connaître le parcours des eaux usées
- Savoir comment éviter de polluer les eaux
- Connaître les acteurs de l'eau

3 animations en classe ont été réalisées pour 86 élèves

4/ Stand grand public «bar à eau»

Objectifs

- Comprendre que l'eau de robinet est de qualité

6 animations en classe ont été réalisées pour 435 personnes

L'appel à projet scolaire «jardiner autrement»

Objectifs des actions

Connaissances

- Appliquer et comprendre les pratiques éco-responsables au jardin potager
- Être conscient des dangers des pesticides en préconisant la lutte biologique
- Stimuler l'intérêt pour la nature et la préservation de l'eau
- Connaître et comprendre l'importance des saisons au jardin

Compétences

- Être conscient de l'importance de la biodiversité dans le jardin et savoir la protéger
- Être capable d'analyser les caractéristiques d'un terrain
- Savoir choisir les plantes adaptées au sol et au climat
- Connaître et savoir utiliser les outils de jardin

Comportements

- Adopter une attitude éco-citoyenne
- Participer à la protection de l'environnement
- Être capable de s'orienter vers une alimentation saine
- Favoriser le travail collectif

Contenu du module jardinage :

- Des animations en classe et au jardin avec l'éco-ambassadeur de la Métropole,
- Des sensibilisations aux pratiques du jardinage durable destinées aux enseignants,
- Des fiches pédagogiques d'aide pour les enseignants concernant les différentes thématiques abordées,
- Dotation d'un composteur et d'un récupérateur d'eau de pluie (après accord de la Mairie),
- Une visite d'un jardin ouvrier organisée au cours de l'année scolaire.



**11 écoles retenues en 2019
(2 années scolaires)
636 élèves sensibilisés**

Photo n°1 : plantations dans un jardin

Photo n°2 : planning des tâches à réaliser au jardin

ANNEXE III

Agence de l'eau

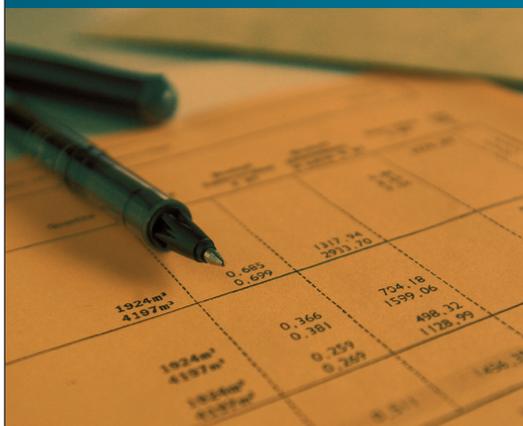
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



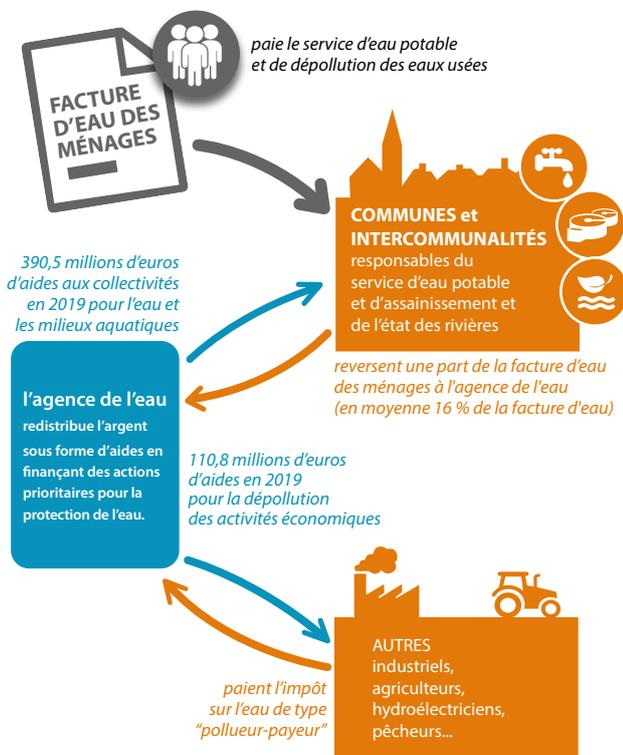
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m³ TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau). Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Seine-Normandie : eau-seine-normandie.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 695 millions d'euros dont plus de 624 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



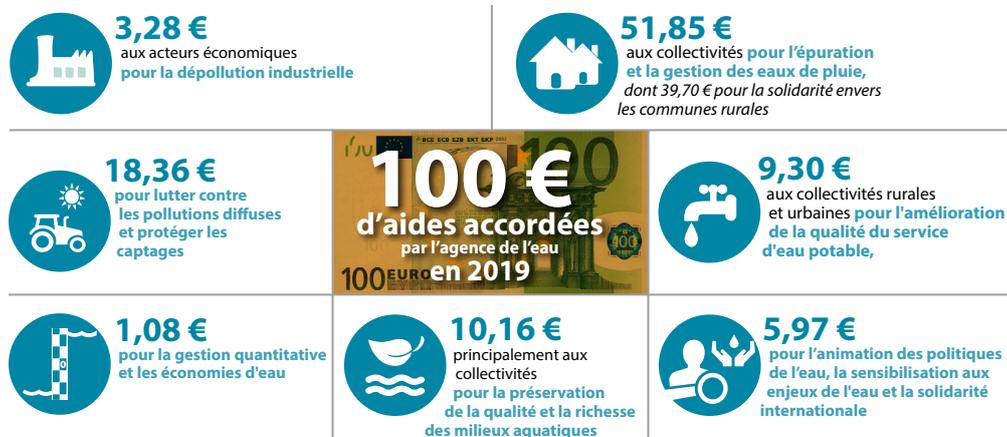
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Seine-Normandie



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Seine-Normandie et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



ADAPTER LES TERRITOIRES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les Assises nationales de l'eau organisées par le ministère de la Transition écologique et solidaire de novembre 2018 à juin 2019, dédiées notamment à l'enjeu de l'adaptation des territoires et des écosystèmes au changement climatique, ont dégagé des solutions concrètes avec trois objectifs prioritaires :

- protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité ;
- économiser et mieux partager l'eau pour préserver la ressource ;
- préserver nos rivières et nos milieux humides.

Le programme « Eau & Climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau intègre les conclusions des Assises nationales de l'eau.

Les contrats « Eau & Climat » : une nouveauté

Le programme « Eau & climat 2019-2024 » de l'agence de l'eau encourage les maîtres d'ouvrage à adapter leurs pratiques aux impacts du changement climatique, notamment à travers les contrats « Eau & Climat ». Le premier signé en mai 2019 avec la communauté de communes de Coutances mer et bocages vise la réduction des pollutions bactériologiques sur la zone littorale et l'amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau à l'intérieur des terres. Les mesures prévues s'élevaient à 15 millions d'euros.

L'ÉTAT DES LIEUX CONSTITUE UN POINT DE DÉPART EN POSANT UN DIAGNOSTIC SUR LE BASSIN

L'état des lieux du bassin Seine-Normandie est réalisé périodiquement afin d'identifier les progrès accomplis et les efforts à poursuivre vers le bon état des eaux en 2027.

Il établit l'état des milieux aquatiques et littoraux :

- 32 % des cours d'eau sont en bon état écologique et 43 % en état écologique moyen ;
- 30 % des eaux souterraines sont en bon état chimique ;
- 13 masses d'eau littorales sur 19 sont en bon état écologique.

L'état des lieux 2019 souligne des progrès depuis les six dernières années. Ainsi, sur le bassin Seine-Normandie, malgré l'augmentation de la population, le nombre de masses d'eau en "bon état écologique" a augmenté de 8 % entre 2013 et 2018. Ces progrès sont le fruit de l'implication de tous pour réduire les pressions produites par l'activité humaine (pollutions, prélèvements de l'eau, modifications physiques des cours d'eau ou du littoral).



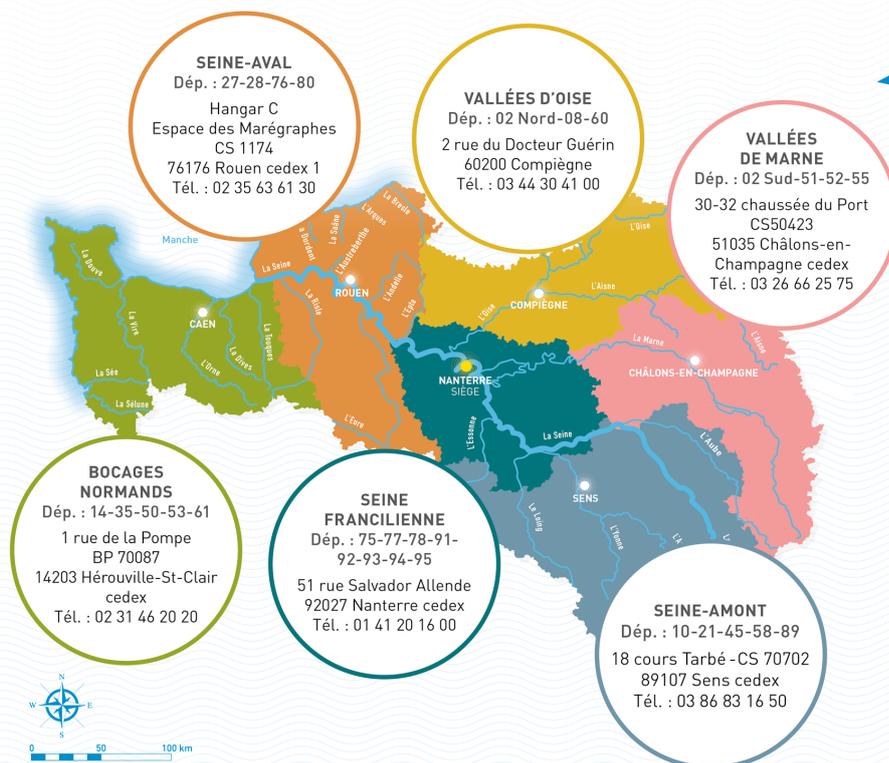
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ENSEMBLE
DONNONS
vie à l'eau**

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie

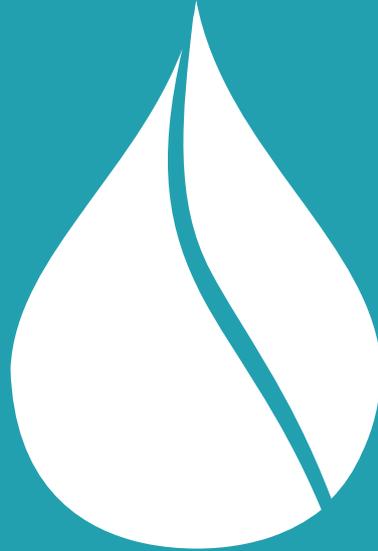
L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...

Découvrez la campagne de communication des agences de l'eau

EN
IMMERSION

enimmersion-eau.fr

UN SERVICE DE LA RÉGIE PUBLIQUE :



eau
métropole
ROUEN NORMANDIE

Métropole Rouen Normandie

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits

www.metropole-rouen-normandie.fr